

MARINES VOYAGES

AGENCE de la POSSESSION

AGENCE de SAINT PIERRE

AGENCE de SAINT ANDRE

0262 71 59 33 – 0693 200613

reservation@marines-voyages.com



Lourdes Espagne Andorre 11 jours

Espagne 4**** ANDORRE 4**** LOURDES 3-4****

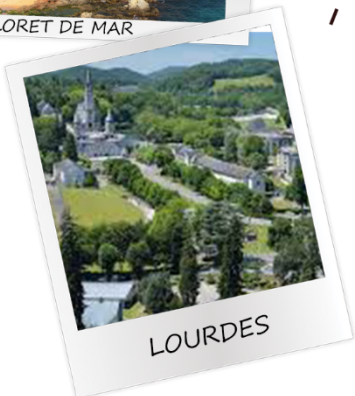
(Pension complète)



PARIS



LLORET DE MAR



LOURDES

OOLE

à partir de **2135 €***

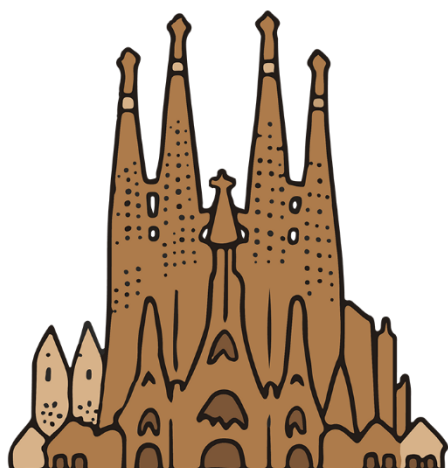
Vacances scolaires

Du 16 au 26 juillet 2025

**Tarif sous réserve de disponibilités*

Supplément en chambre single 290 €

** Enfant de moins de 12 ans – 15 % du tarif*



PROGRAMME DE 11 JOURS

Jour 1 - Réunion-Paris

Départ de l'aéroport de Roland Garros. Vol en direction de Paris, Dîner et nuit à bord.

Jour 2 - Paris- Lourdes

Petit déjeuner à bord, arrivée à Paris.

Selon les disponibilités, vol ou TGV en direction de Lourdes, Pau ou Toulouse, puis transfert à l'hôtel à Lourdes.

Déjeuner en cours de route ou à l'hôtel, moment libre pour vous reposer.

Dîner et nuit à Lourdes.

Procession aux Flambeaux tous les soirs à 21 heures dans l'enceinte des Sanctuaires (selon la période).

HOTEL LA SOLITUDE 4** ou similaire**

Jour 3 - Lourdes

Petit déjeuner à l'hôtel. Matinée libre à Lourdes, déjeuner à l'hôtel.

Rendez-vous à 15h pour la visite des grottes de Bétharram, très curieuses à visiter car elles livrent la clé de la formation de presque toutes les grottes mortes ou en activités. Visite guidée inoubliable, avec passage en barque sur la rivière souterraine et sortie de la grotte en petit train.

Retour à l'hôtel en fin de journée, dîner et nuit à l'hôtel.

Procession aux Flambeaux tous les soirs à 21 heures dans l'enceinte des Sanctuaires.



Jour 4 - Lourdes-Lloret de Mar 499 km

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ tôt le matin en direction de LLORET DE MAR (Espagne).

Arrivée pour le déjeuner et installation à l'hôtel. Moment libre pour vous reposer, découvrir la ville ou profiter de cette station balnéaire.



Rendez-vous à 18h devant l'hôtel pour rejoindre la BODEGA. **Dégustation gratuite de charcuteries, fromages, liqueurs*, vins*... vous pouvez profiter pour faire de bonnes affaires.**

Retour à l'hôtel pour le **diner buffet avec boissons (eau et vins*)**. Nuit à l'hôtel.



Jour 5 -LIORET DE MAR/GERONE 31km

Petit déjeuner buffet à l'hôtel. Rendez-vous à 9h avec notre guide pour **la visite de Gérone**.

Située dans la Communauté autonome de Catalogne, Gérone jouit d'un climat méditerranéen avec de nombreuses heures d'ensoleillement toute l'année. Nous pourrons visiter la cathédrale de Gérone située au point culminant de la ville et qui a la plus large nef gothique au monde.

Ensuite nous pourrons nous perdre dans les ruelles...



Retour à l'hôtel pour le **déjeuner buffet avec boissons (eau et vins*)**.

Après midi libre.

Diner buffet avec boissons (eau et vins*). Nuit à l'hôtel.



Jour 6- LIORET DE MAR- VISITE DE BARCELONE 77km

Petit déjeuner buffet à l'hôtel.

Départ vers 9h pour une journée à Barcelone, en matinée visite de la ville...

Nous commencerons par un tour de la ville en autocar et ensuite nous ferons une agréable promenade dans le centre-ville. L'excursion commence par **la colline de Montjuic** où vous pourrez admirer le fameux **site olympique** et surtout le **splendide panorama sur Barcelone**.

Vous arriverez ensuite vers le centre-ville via les rues les plus célèbres. Vous pourrez admirer **la Sagrada Familia** (uniquement de l'extérieur), cathédrale toujours en construction, dont la façade la plus connue a été conçue d'après les plans de l'architecte catalan A. Gaudi.



La visite se terminera par la Rambla, avenue piétonne la plus belle et la plus connue d'Espagne.

Pour le déjeuner, distribution des paniers repas, moment libre pour profiter à votre guise de cette belle ville, retour en fin de journée à l'hôtel.

Dîner buffet avec boissons (eau et vins*).

Nuit à l'hôtel.

Jour 7- LIORET DE MAR/ - ANDORRE 220 KM

Petit déjeuner buffet à l'hôtel.

Route en direction d'Andorre, arrivée pour le déjeuner, après midi libre.

Dîner et logement à l'hôtel.



Jour 8 - Andorre

Petit déjeuner. Journée libre pour le shopping (toujours en pension complète).
Déjeuner et dîner à l'hôtel, nuit à l'hôtel.



Jour 9 - Andorre/Lourdes/Pau ou Toulouse/Paris

Petit déjeuner à l'hôtel, départ en direction de l'aéroport ou de la gare.
Déjeuner libre en cours de route. Transfert à Paris pour visiter la place du Trocadéro pour faire une belle photo de la Tour Eiffel, puis vous irez à l'embarcadere pour une croisière guidée sur la Seine avec les vedettes du Pont Neuf.
En fin de journée, départ pour dîner.
Nuit à l'hôtel.

(Journée en demi-pension, selon les horaires du transfert à Paris, déjeuner ou dîner)



Jour 10 - Paris/Réunion

Petit déjeuner à l'hôtel. Matinée libre pour profiter de cette belle ville, rendez-vous devant l'hôtel dans l'après midi avec vos valises pour le transfert à l'aéroport. Vol en direction de la Réunion, dîner et nuit à bord.

Jour 11 - Réunion

Petit déjeuner à bord. Arrivée à la Réunion.

Fin de nos prestations.

« En raison des frais de transport plus importants pour les petits groupes, un supplément de 50 à 100 € pourrait être demandé selon la taille du groupe pour les départs compris entre 15 et 25 personnes ».



Le prix comprend :

- Vols Réunion/Paris/Réunion
- Le transfert Paris/Lourdes/Paris (vol ou TGV)
- Le service d'un interlocuteur local (à partir de 20 personnes)
- Une réunion d'information pour le groupe
- La pension complète pendant tout le séjour (sauf le dernier déjeuner en cours de route du dernier jour ou selon le programme).
- Les boissons pendant les repas en Espagne (eau et vins)
- Les assurances : assistance, rapatriement, dommages aux bagages, (si plus de 10 participants)
- Les transferts

Le prix ne comprend pas :

- Vos dépenses personnelles
- Les visites non prévues dans le programme
- L'assurance annulation



35. Protection des données personnelles :

Selon les termes du RGPD, le voyageur est informé que sa commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent à l'Agence et ses partenaires, de traiter et d'exécuter la commande. L'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité garantie par le RGPD doit être exercé par écrit auprès de MARINES VOYAGES à l'adresse mail suivante : reservation@marines-voyages.com. Le demandeur sera tenu de justifier de son identité.

36. Loi applicable :

Le vendeur est une MARINES VOYAGES française. Le contrat de vente conclu est régi par le droit français.

Les conditions spécifiques suivantes peuvent également s'ajouter aux Conditions Particulières de Vente qui précèdent :

II. CROISIÈRES

1. Obligations des passagers : L'acheteur d'une croisière auprès de MARINES VOYAGES est tenu d'avoir tout au long de la croisière un comportement ne compromettant pas la sécurité, le calme et la jouissance des autres croisiéristes. Il devra s'engager à respecter les règles de prudence, ainsi que toutes les dispositions de la compagnie de croisière, de MARINES VOYAGES ou des réceptifs locaux responsables de l'organisation des excursions lors des escales, ainsi que les réglementations et autres dispositions administratives ou législatives concernant la croisière achetée. L'acheteur sera tenu pour responsable de tous les dommages que MARINES VOYAGES pourrait subir du fait du non-respect des obligations susvisées. En particulier, les dommages causés au navire, à son mobilier ou à ses équipements, les dommages occasionnés à d'autres clients ou à des tiers, aux véhicules utilisés lors des excursions ainsi que de toutes les contraventions, amendes et frais auxquels MARINES VOYAGES pourrait être soumise du fait de la faute de l'acheteur par les autorités portuaires, douanières, sanitaires ou autres les autres autorités des pays visités lors de la croisière.

2. Pouvoirs du Commandant de bord (ci-après « le Commandant ») : Le Commandant a la faculté d'exécuter tout ordre ou directive donnés par les gouvernements et autorités de tous les Etats. Toutes les actions du transporteur ou du Commandant, pour l'exécution de ces ordres ou directives ne sauraient être considérées comme des inexécutions du contrat. Le débarquement des passagers conformément à ces ordres ou directives, dégage le transporteur de toute responsabilité pour la poursuite du voyage ou le rapatriement des passagers. Le commandant du bateau possède, en outre, la faculté d'interrompre une croisière, d'en modifier l'itinéraire pour des raisons de force majeure ou pour des exigences de sécurité des passagers ou du bateau. L'exercice de cette faculté n'implique pas de "modification du voyage". Certaines destinations comme la péninsule Antarctique, l'Arctique, les fjords de Norvège ou encore l'Alaska sont sujettes à des conditions météorologiques et climatiques particulières. Les Caraïbes sont également une zone à risques cycloniques généralement de juin à septembre. Certaines escales peuvent alors être inversées, écourtées ou supprimées. Dans le cas d'annulation, les excursions achetées à bord sont remboursées. Aucune autre indemnité n'est due. Les vents forts peuvent empêcher le débarquement en chaloupes. Les obligations de l'armateur concernent la croisière dans son ensemble. Une escale précise ne peut constituer le but d'un programme qui vise à découvrir une région d'une manière générale et les plaisirs de la navigation.

3. Respect des horaires en escale : En escale, les horaires d'heure limite de retour à bord et de départ du bateau sont mentionnés dans le journal de bord ainsi qu'à la sortie du bateau de croisière. Il appartient aux passagers de respecter ces horaires. En cas de non-respect de ces horaires et de non embarquement, aucun remboursement ou dédommagement n'est dû au Client.

4. Excursions effectuées au cours des croisières : Les horaires et les itinéraires des excursions peuvent être sujets à modification aussi bien pour des circonstances extérieures (telles que, par exemple, des conditions atmosphériques défavorables). En fonction de la nature particulière de certaines excursions, il est possible que certaines ne soient pas accessibles aux personnes handicapées. Cette interdiction vous sera précisée à bord par le bureau des excursions.

5. Modification d'itinéraires et d'horaires : Toutes les escales et horaires indiqués sont susceptibles d'être modifiés par les compagnies maritimes à tout moment, avant le départ ou pendant la croisière. En cas de grève, émeute, mauvaises conditions météorologiques ou pour toute autre raison, la compagnie maritime peut à tout moment et sans notification préalable, avancer, retarder un départ ou une escale ou éventuellement changer de bateau ou d'escale et ne saurait être tenue pour responsable envers les passagers en cas d'annulation, d'avancement, de retard, de modification ou de substitution. MARINES VOYAGES ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement au respect des horaires d'arrivée et de départ et ce, quelle que soit l'escale.

6. Responsabilité des Clients : Chaque Client (ou s'il est mineur, ses parents ou tuteurs) est responsable et s'engage à dédommager la compagnie pour tout dégât sur le bateau, son mobilier, son équipement ou toute propriété du bateau, pour toute amende ou contravention imposée à la compagnie à cause d'un acte, d'une omission ou de la violation d'une loi, qu'il s'agisse d'un acte volontaire ou non de la part du passager.

7. Enfants / Mineurs : Pour des raisons de sécurité, certaines compagnies n'acceptent pas à bord les enfants en bas âge. Le Client devra à cet effet se renseigner lors de la Commande, et au plus tard avant la date d'embarquement. Certaines compagnies considèrent comme mineures les personnes âgées de moins de 21 ans. Elles ne sont pas autorisées à voyager seules à bord et doivent être accompagnées par des parents ou des adultes de plus de 25 ans dont ils doivent partager la cabine et qui assument toutes les responsabilités à leur égard. Une vérification de l'âge du passager peut être demandée par le personnel de bord.

8. Pourboires / Caisnes de bord : Les pourboires au personnel de bord sont une tradition maritime. Une somme variable par jour et par personne (adulte et enfant) sera à régler sur place, généralement en espèces, et couvre le service à bord.

9. Les types de cabines (sur les croisières) : Les cabines dites « Standard » (ou cabines intérieures) sont des cabines ne disposant pas de hublot ni de sabord laissant passer la lumière du jour. Les cabines avec hublot (ou cabines extérieures dites sabord) sont des cabines laissant passer la lumière du jour. Les cabines individuelles comprennent un lit pour une personne. Prévu en nombre limité, elles font souvent l'objet d'un supplément et sont moins bien situées que les cabines doubles. Les cabines doubles sont prévues soit avec deux lits, soit avec un lit bas et une couchette haute, soit avec un lit double (peu fréquent). Les cabines triples et quadruples sont souvent des cabines doubles équipées de lits d'appoint. Sur les bateaux de croisière, les cabines offrent généralement un espace plus restreint que dans une chambre d'hôtel. Par ailleurs, pour une classification équivalente en termes d'étoiles, le niveau d'espace et de confort des cabines des croisières fluviales en Egypte est généralement inférieur à celui des hôtels locaux.

III. CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX LOCATIONS DE VÉHICULE

1 - Prise en charge du véhicule de location sans chauffeur : Lors de la prise en charge du véhicule de location sans chauffeur, le conducteur principal du véhicule doit toujours être en mesure de présenter sa carte bancaire qui doit impérativement être celle utilisée lors du paiement du séjour et nom du voyageur principal qui est par défaut le conducteur désigné, le bon d'échange matérialisant la réservation effectuée et son permis de conduire. Nous attirons votre attention sur le fait que le loueur pourra vous demander, à titre de garantie, de prendre une empreinte de votre carte bancaire avant la prise de possession du véhicule. Dans certains cas, une caution financière pourra même être demandée au moment de la prise en charge du véhicule réservé. Nous vous conseillons de vérifier que le plafond de dépense autorisé par votre banque vous permettra d'effectuer cette transaction.

Nous vous conseillons, lors de la prise en charge du véhicule, d'en faire une inspection minutieuse. De noter les plus petites traces de chocs sur la carrosserie d'impacts sur le pare-brise, la présence et l'usure de la roue de secours. L'absence de certains accessoires (allume-cigare par exemple.) Vérifier sur la jauge de carburant si le plein du véhicule a été effectué. Faire porter ces éventuelles anomalies sur le contrat de vente par le collaborateur du loueur de voitures.

2. Frais supplémentaires inhérents aux locations de voiture sans chauffeur :

Sauf mention particulière clairement établie, le prix de la location de voiture n'inclut pas les assurances complémentaires, certains équipements optionnels, les frais de conducteur additionnel et de jeune conducteur. Le kilométrage supplémentaire au forfait prévu lorsque celui-ci est limité. Même lorsqu'une assurance obligatoire est comprise dans le prix de la location de voiture, un montant excédentaire pourra être appliqué en cas de vol ou de dommage sur le véhicule de location. Ce montant est variable en fonction des loueurs, du pays de location et du type de véhicule loué. L'utilisateur est seul responsable de sa propre décision de souscrire ou non à une assurance optionnelle. MARINES VOYAGES ne pourra être tenu responsable de l'existence de frais supplémentaires en cas de dommages et/ou pour la souscription à ces assurances optionnelles. Pour les locations de véhicules effectuées dans certains pays et notamment aux États-Unis, certains loueurs peuvent facturer automatiquement un plein d'essence à la restitution du véhicule. De plus, certains loueurs facturent des frais supplémentaires en cas d'utilisation de pneus neige, de galeries, de GPS, etc. En général, le véhicule loué devra être restitué dans l'agence de location de voiture choisie lors de la commande. Si tel n'était pas le cas, le loueur serait en droit de facturer des frais d'abandon. Les sièges pour enfant sont disponibles sur demande, selon la disponibilité de l'agence de départ.

3 - Age requis pour louer un véhicule sans chauffeur : L'âge requis pour conduire un véhicule de location sans chauffeur est variable selon les pays et/ou les loueurs. Il est établi en général entre 21 et 65 ans. Des frais peuvent aussi être appliqués en présence de conducteurs âgés de moins de 25 ans.

4 - Permis de conduire requis pour louer un véhicule sans chauffeur :

Tous les conducteurs d'un véhicule de location sans chauffeur doivent être en mesure de présenter un permis de conduire valide pour la catégorie de véhicule loué. Sauf avis contraire, le permis de conduire doit être obtenu depuis au moins trois ans. Dans certaines circonstances un permis de conduire international peut être requis pour louer un véhicule sans chauffeur.

5 - Conduire un véhicule de location sans chauffeur loué en France hors du territoire national :

Certains loueurs interdisent de sortir un véhicule loué hors du territoire national.

6 - Annulation de la location sans chauffeur réservée :

Aucune annulation n'est permise.

MARINES VOYAGES © 2019

